



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE
EUROSYSTEME

Communiqué de presse

24 mai 2022

Résultats de l'enquête de mars 2022 sur les modalités et conditions de crédit attachées aux cessions temporaires de titres libellés en euros et aux marchés de produits dérivés de gré à gré (enquête SESFOD)

- Les modalités et conditions de crédit globales proposées par les banques aux contreparties se sont légèrement durcies entre décembre 2021 et février 2022, essentiellement avant le conflit entre la Russie et l'Ukraine
- Les intervenants de marché ont fait état de résultats contrastés s'agissant des conditions de financement sur les marchés des cessions temporaires de titres, parallèlement à une légère détérioration des conditions de crédit et de la liquidité sur les marchés de produits dérivés de gré à gré
- À plus long terme, les intervenants de marché ont évoqué un durcissement des modalités et conditions globales des cessions temporaires de titres et des transactions sur les produits dérivés de gré à gré

Les réponses figurant dans la synthèse de mars 2022 couvrent principalement la période qui a précédé l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Par conséquent, elles ne reflètent que dans une mesure limitée l'impact de cette évolution géopolitique.

Les modalités et conditions de crédit globales proposées par les banques aux contreparties se sont légèrement durcies sur la période allant de décembre 2021 à février 2022. Si le resserrement des modalités tarifaires a été généralisé, les modalités non tarifaires n'ont été plus restrictives que pour les sociétés non financières. Ce durcissement continue de s'inscrire sur la tendance signalée au cours des trois trimestres précédents, et il est globalement en ligne avec les anticipations formulées lors de la précédente enquête. À plus long terme, les participants à l'enquête de mars s'attendent à un

Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias
Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source

Traduction : Banque de France

nouveau durcissement des modalités tarifaires et non tarifaires pour tous les types de contreparties sur la période allant de mars à mai 2022.

S'agissant des cessions temporaires de titres, les réponses relatives aux conditions de financement ont été contrastées. Cela s'est traduit par des pourcentages nets de participants déclarant une légère augmentation du montant maximum et de la durée maximum du financement pour la plupart des catégories de garanties libellées en euros, et par une légère hausse des taux/écarts de taux de financement pour la majorité des catégories de garanties. Les décotes appliquées aux garanties libellées en euros ont légèrement augmenté ou ont été inchangées pour toutes les catégories de garanties. Les participants ont fait état d'une demande plus forte de financement en échange d'obligations d'État, mais d'une demande plus faible de financement contre remise de la plupart des autres catégories de garanties.

En ce qui concerne les produits dérivés de gré à gré ne faisant pas l'objet d'une compensation centrale, les participants ont indiqué que les exigences en matière de marge initiale ont été légèrement relevées pour de nombreux types de produits dérivés de gré à gré et que la liquidité et le volume des transactions se sont détériorés pour de nombreux types de dérivés de gré à gré au cours de la période sous revue (de décembre 2021 à février 2022).

L'enquête de mars 2022 comportait des questions spécifiques visant à fournir une perspective de long terme en demandant aux participants de comparer les modalités et conditions de crédit observées début mars 2022 avec celles de l'année précédente (début mars 2021). Par rapport à l'année passée, les modalités et conditions globales attachées aux cessions temporaires de titres et aux transactions sur produits dérivés de gré à gré se sont durcies pour l'ensemble des contreparties. En termes nets, les critères d'octroi des financements garantis se sont également durcis. Les participants à l'enquête ont indiqué que les modalités non tarifaires sur les marchés de produits dérivés de gré à gré étaient inchangées par rapport à l'année dernière pour tous les types de produits dérivés.

L'[enquête SESFOD de mars 2022](#), la [série de données](#) détaillée sur laquelle elle s'appuie et les [orientations SESFOD](#) sont disponibles sur le site Internet de la BCE, tout comme l'ensemble des autres [publications SESFOD](#).

L'enquête SESFOD est réalisée quatre fois par an et couvre les évolutions des modalités et conditions de crédit sur les périodes de référence de trois mois s'achevant en février, mai, août et novembre. L'enquête de mars 2022 a collecté des informations qualitatives sur les évolutions intervenues entre décembre 2021 et février 2022. Les résultats sont fondés sur les réponses d'un panel de 27 grandes banques, dont 14 banques de la zone euro et 13 banques ayant leur siège hors de la zone euro.

Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias

Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source

Traduction : Banque de France

Communiqué de presse / 24 mai 2022

Résultats de l'enquête de mars 2022 sur les modalités et conditions de crédit attachées aux cessions temporaires de titres libellés en euros et aux marchés de produits dérivés de gré à gré (enquête SESFOD)

**Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à [William Lelieveldt](#),
au : +49 69 1344 7316.**

Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias

Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source

Traduction : Banque de France